



Conseil national
de l'information statistique

Paris, le 27 avril 2012 n°71/ /D030

AVIS D'OPPORTUNITE

Enquête sur la Performance de l'Habitat, Équipement, Besoins et Usages de l'énergie (Phebus)

Type d'opportunité : enquête nouvelle

Périodicité : enquête ponctuelle

Demandeur : Ministère de l'Écologie, du développement durable, des transports et du logement (MEEDTL) - Service de l'observation et des statistiques (SOeS)

Au cours de sa réunion du 12 avril 2012, la Commission Environnement et développement durable a examiné le projet d'enquête Performance de l'Habitat, Équipement, Besoins et Usages de l'énergie (Phebus).

La loi Grenelle a posé pour objectif « *de réduire les consommations d'énergie du parc des bâtiments existants d'au moins 38 % d'ici à 2020* ». Ceci est également une recommandation du rapport émis par l'Agence internationale de l'énergie. Cette enquête permettra de faire un état des lieux sur la consommation énergétique des ménages liée à l'habitat et, à terme, de répondre aux nouvelles demandes d'Eurostat.

Cette enquête est nouvelle et s'inspire d'expériences britannique et néerlandaise et d'enquêtes pilotes européennes en cours afin de préparer une nouvelle annexe sur les statistiques sur la consommation d'énergie finale, telle que prévue dans l'article 9 du règlement (CE) n° 1099/2009 du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2008 concernant les statistiques de l'énergie.

Elle a pour objectif de fournir une photographie des performances énergétiques du parc des résidences principales, d'analyser ces performances en fonction des caractéristiques socio-économiques des ménages occupants, d'évaluer les déterminants de la consommation d'énergie, de rapprocher consommation conventionnelle et consommation réelle, et enfin d'étudier la problématique de la précarité énergétique dans toutes ses dimensions (logement et transport). Ceci essentiellement afin d'orienter les politiques publiques.

Le questionnaire se présente en deux volets :

- volet Phebus-Clode (Caractéristiques du logement, des occupants et dépenses énergétiques) dont les thèmes abordés sont :

- . les caractéristiques générales du logement ;
- . les caractéristiques socio-démographiques du ménage ;
- . les travaux d'amélioration de l'habitat effectués depuis 2007 ;
- . les équipements ménagers et automobiles ;
- . les usages et comportements énergétiques ;

. les consommations d'énergie.

- volet Phebus-DPE (Diagnostic de performance énergétique), faisant intervenir des diagnostiqueurs qualifiés et certifiés, pour la mesure de la performance énergétique du logement et préconiser des voies d'amélioration.

L'objectif étant d'obtenir 5 000 répondants, un sous-échantillon de 10 000 logements sera tiré dans l'échantillon maître de l'Insee, le champ de l'enquête portant uniquement sur des logements ordinaires, à titre de résidence principale.

La collecte est prévue fin 2012 et début 2013, sur une période de 3 à 4 mois, en face à face par un enquêteur spécialisé, durant 30 minutes en moyenne pour le premier volet ; quelques semaines plus tard, uniquement dans les logements ayant répondu au volet précédent, seconde visite par un diagnostiqueur professionnel qui devra pouvoir accéder à l'ensemble des pièces du logement.

L'enquête couvre la France métropolitaine, sans extension régionale.

Un comité des utilisateurs réunit la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) et la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC), le Conseil général de l'Environnement et du Développement durable (CGEDD) du ministère, l'Agence nationale de l'habitat (Anah), l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), le centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB), le Centre d'études et de recherches économiques sur l'énergie (Ceren), le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Credoc), des représentants des filières industrielles de l'énergie, des économistes et de sociologues de l'énergie, ainsi que des associations de consommateurs. Le travail technique associe étroitement le SOeS et l'Insee.

Après exploitation des données, le ménage occupant -ainsi que son propriétaire, s'il est non occupant- recevront un DPE gratuit en bonne et due forme. Six mois environ après la fin de la collecte, la base anonymisée sera mise à disposition des partenaires de l'enquête pour validation dès la fin des redressements ; les bases définitives anonymisées seront diffusées 12 mois après la fin de la collecte et seront alors publiées les premières études.

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet **un avis d'opportunité favorable** à cette enquête.